Concertation préalable du public sur le raccordement au réseau de transport d'électricité à 400 000 volts du projet Cigéo

Réunion publique du mercredi 12 février 2020

Synthèse thématique des échanges

La réunion de clôture de la concertation préalable du public sur le raccordement électrique de Cigéo a eu lieu le 12 février 2020, à la Salle Bellevue de Bure. Elle a réuni environ 70 personnes.

Les présentations au public ont été effectuées pour RTE (Réseau de Transport d'Électricité) par :

- Sylvain LEBEAU, directeur du centre de développement ingénierie Nancy
- Florent MOUILLET, pilote de projets
- Rémi GELLENONCOURT, responsable d'études, concertation, environnement
- Fabrice NATUREL, chargé de concertation, spécialiste des champs électromagnétiques
- Natalino GURNARI, cogérant de la société SPC acoustique

La réunion s'est déroulée en présence de Jean-Michel STIEVENARD, garant de la concertation désigné par la CNDP.

L'ensemble des documents projetés sont annexés à cette synthèse.

Introduction et rappel du projet

Sylvain LEBEAU, directeur du centre de développement ingénierie de RTE à Nancy, accueille le public de cette réunion de clôture. Il présente brièvement RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité et maître d'ouvrage du projet de raccordement électrique, en précisant que RTE assure le lien entre les producteurs, les distributeurs et les consommateurs.

Le projet vise à raccorder les 2 postes d'alimentation électrique nécessaires au fonctionnement de Cigéo. Il se compose d'un poste 400 000/90 000 volts positionné le long de la ligne Houdreville-Méry et de 3 liaisons souterraines à 90 000 volts, constituant une boucle entre le poste RTE et les 2 postes d'alimentation de Cigéo.

Pour mener à bien ce projet, RTE concerte et écoute le territoire, conformément à ses principes et aux dispositions réglementaires en vigueur depuis 2016.

Présentation du bilan de la concertation

*RTE présente un premier bilan de la concertation, à travers un résumé de la participation puis un approfondissement des **trois principaux thèmes abordés par le public** : les critères de choix du site pour le futur poste, les effets des futurs équipements sur leur environnement humain et les retombées économiques du projet de raccordement. Au fur et à mesure de cette présentation, le public a été invité à poser ses questions et faire part de ses points de vue.*

→ LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Sylvain LEBEAU expose le dispositif mis en œuvre afin d'informer le grand public et pour organiser les échanges avec le public. Il dresse ensuite un bilan provisoire de la participation à la concertation : une soixantaine de participants à la réunion de lancement, une dizaine de participants à la visite des sites et une vingtaine de contributions écrites reçues.

→ CRITÈRES DE CHOIX DU SITE

Rémi GELLENONCOURT, responsable d'études, concertation, environnement, présente la synthèse des expressions du public concernant le principal sujet abordé lors de la concertation, à savoir, les critères de choix du site du futur poste 400 000 volts. Les contributions sur ce sujet ont porté essentiellement sur : **la préservation du cadre de vie et la prise en compte de la valeur agronomique des terres.**

Pour évoquer les effets du projet sur le cadre de vie, Florent MOUILLET, chef de projets chez RTE, détaille la distance entre chacun des sites proposés et les habitations et bâtiments d'élevage les plus proches. En s'appuyant sur la topographie de l'aire d'étude, il précise également les caractéristiques de visibilité de chaque site.

Concernant la valeur agronomique des terres, RTE s'appuie sur les témoignages des habitants et exploitants agricoles du secteur. Selon eux, les terres concernées par les postes 5S, 6S, 7S et 8N auraient des rendements supérieurs à celles du poste 3S.

Échanges avec la salle sur ce sujet : Il est demandé à RTE de rappeler certains des éléments constitutifs du projet, et de donner des explications sur l'approche foncière. Un participant a également demandé si le coût serait un critère de choix.

RTE a rappelé que le projet présenté ne prévoyait qu'un seul poste 400 000 volts. Par ailleurs, un fuseau est associé à chaque poste pour la réalisation des liaisons souterraines. Lorsque le site sera choisi, un tracé précis devra être trouvé à l'intérieur de son fuseau.

RTE fait remarquer que les fuseaux sont suffisamment larges pour trouver des tracés qui s'éloignent des principaux enjeux, et tout particulièrement des villages.

En matière foncière, RTE devra avoir la maîtrise des terrains concernés par le poste. Les démarches foncières ne seront menées qu'une fois le site retenu. Il ne s'agit donc pas d'un critère de choix du site.

Enfin, RTE précise que les écarts de coûts entre les 6 sites proposés sont très faibles. Par conséquent, le coût ne sera pas discriminant dans le choix de l'emplacement du poste. RTE confirme que la préservation du cadre de vie et de l'activité agricole reste le critère prioritaire.

→ EFFET DES ÉQUIPEMENTS ET MESURES D'INTÉGRATION

Concernant les champs électromagnétiques, Fabrice NATUREL de RTE décrit les caractéristiques et les effets des champs électriques et magnétiques, de manière générale et pour le projet de raccordement de Cigeo en particulier. Un focus spécifique sur les interactions des lignes électriques avec les élevages agricoles est effectué. Enfin, il propose une mise en perspective des champs émis par les ouvrages par rapport aux normes réglementaires et au seuil d'effet physiologique.

Les participants à la réunion demandent à RTE plus de précisions sur l'impact des champs électromagnétiques sur les élevages, en s'appuyant sur des cas médiatisés d'effets négatifs. Ils questionnent aussi les seuils réglementaires présentés par RTE.

RTE accompagne les éleveurs faisant face à des difficultés dans le cadre du Groupe permanent de sécurité électrique (GPSE), afin d'en identifier les causes. Cela permet notamment d'éliminer les causes électriques, par exemple les courants induits. RTE accompagne les éleveurs pour réduire ces phénomènes de courants induits par des équipements adaptés.

Des seuils réglementaires de 0,25 µT ont été évoqués au Parlement européen, mais ils ont été écartés, car le rayonnement d'objets électriques du quotidien aurait excédé ce seuil. RTE confirme que le seuil en vigueur est de 100 µT, la ligne 400 000 volts Houdreville-Méry pouvant émettre un maximum de 8 µT. Pour information, le champ magnétique mesuré sous la ligne en question le 28 janvier 2020 était de 1,5 µT.

Concernant les effets acoustiques du poste, Natalino GURNARI du bureau d'études SPC Acoustique, présente les points relatifs à l'acoustique : réglementation, sources de bruit, méthodologie des études et dispositifs de réduction du bruit.

Les participants à la réunion font deux remarques complémentaires :

- *Le bruit lié aux lignes est important par temps de brouillard ; il est donc primordial que le poste soit éloigné des habitations.*
- *200 camions circuleront chaque jour pendant le fonctionnement de Cigéo. Réduire le bruit du poste aura donc peu d'effet sur l'impact acoustique global du projet Cigéo.*

Rémi GELLENONCOURT présente les éléments **d'intégration paysagère**, sur la base d'une étude réalisée sur le projet d'emplacement « 5S », ainsi que des exemples de photos de postes existants.

Lors des échanges, certains participants ont fait savoir que l'emplacement 3S semblait présenter le plus d'avantages : éloignement des habitations, visibilité réduite permettant une meilleure intégration, terres de moins bonne qualité, etc…

→ FISCALITÉ, ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Rémi GELLENONCOURT présente les retombées fiscales liées au poste, en se basant sur la réglementation actuelle, et détaille les parts revenant aux différentes collectivités. RTE précise que la répartition qui peut être faite ensuite entre la communauté de communes et les communes ne concerne pas RTE.

Il évoque ensuite les retombées du chantier, ainsi que la puissance qui pourrait être mise à disposition du territoire par le poste électrique.

Des précisions sont demandées à propos des sommes perçues par la CCI et du dispositif de Plan d'accompagnement de projet.

RTE confirme que la réglementation prévoit une petite part de fiscalité au profit de la CCI. Quant au Plan d'accompagnement de projet, RTE doit en effet reverser 10 % du coût de construction d'une ligne aérienne à 400 000 volts au profit de projets locaux. Pour le projet de raccordement de Cigeo, ce serait 160 000 € à répartir entre la commune concernée (au moins 50%) et l'intercommunalité.

Présentation des prochaines étapes du projet

Florent MOUILLET présente les étapes à venir pour le projet de raccordement électrique de Cigéo, jusqu'à sa mise en service. Il confirme que la concertation avec le public se poursuivra sur plusieurs sujets : choix des tracés des liaisons souterraines, intégration paysagère du poste, modalités de mise en œuvre des travaux.

Les participants demandent à RTE des précisions sur l'examen des demandes d'autorisation et le calendrier du projet, estimant qu'un lancement de la construction en 2023 pourrait être prématuré. Par ailleurs, le poste étant prévu pour 130 ans environ, il est demandé à RTE s'il existe des retours d'expérience sur un temps aussi long.

Le projet ne sera validé qu'après obtention de nombreuses autorisations : déclaration d'utilité publique (décision du préfet), permis de construire (services préfectoraux), mais aussi autorisation au titre de la loi sur l'eau (DDT), etc.

RTE rappelle que 2025 est une date théorique de mise en service. La date définitive sera celle que l'Andra demandera à RTE, en tenant compte du délai nécessaire de 30 mois pour réaliser les travaux.

Concernant la durée de vie de l'équipement, RTE entretient et effectue les remplacements nécessaires sur ses postes et lignes pour en prolonger leur durée de vie. Dans le cas du raccordement de Cigéo, les équipements seront régulièrement remplacés pour assurer leur pérennité.

Conclusion

Jean-Michel STIEVENARD, garant de la concertation, rappelle que le projet de RTE est conditionné à la réalisation du projet Cigéo, et celui-ci n'est pas encore acté comme indiqué par certains participants durant la réunion. Il est néanmoins nécessaire de faire des hypothèses et d'engager des études, par exemple en matière de raccordement électrique.

Il souligne le soin apporté par RTE pour répondre aux questions posées depuis le début de la concertation, tout en précisant que la poursuite des échanges avec le public permettra de fournir de nouvelles réponses au fur et à mesure de l'avancée du projet.

RTE ayant déjà formulé des engagements, il est désormais essentiel de savoir qui mesurera et vérifiera leur mise en œuvre effectivement. Il estime que le CLIS (comité local d'information et de suivi) pourrait assurer ce rôle.

Le garant a désormais un mois pour écrire un bilan de cette concertation. Il y mettra en évidence les questions qui demandent encore des réponses : par exemple, maîtrise foncière et redistribution des terres, choix exact des tracés des liaisons souterraines, modalités du chantier. Après cela, RTE aura deux mois pour publier les enseignements qu'il tire de la concertation et les mesures qu'il compte prendre pour en tenir compte.

Jean-Michel STIEVENARD rappelle que son rôle n'est pas d'émettre un avis sur le choix de l'emplacement du poste, contrairement à une commission d'enquête publique. Il rappelle que celle-ci devrait se dérouler courant 2021.

En conclusion, **Sylvain LEBEAU** remercie les participants, ainsi que le garant et les représentants de l'Andra pour avoir contribué au bon déroulement de la concertation.

La réunion est levée à 20h10.